

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du
6 septembre 2018

Sous la présidence de Mme le Maire, étaient présents :
Corinne HAU, Gilbert LASSUS-LIRET, Daniel MASCARAS, Philippe PASCAU,
Sylvie BOURDALE-DUFAU, Mailys MAUBOULES, Sébastien URDOUS.

Absents : Aurélien BERGEREAU, Françoise PALETOU.

Absents excusés : Patrick FOURCADE, Jean-Philippe GROS, Jean-Robert LASCOUMETTES.

Secrétaire séance : Daniel MASCARAS

ORDRE DU JOUR:

- Approbation du PV de la séance du 12 Juillet 2018
- Décisions modificatives:
 - Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales
 - Camion communal
 - Budget Multiple rural : Créances admises en non-valeur
- Adhésion au groupement de commandes de fournitures accessibilité handicap
- Demande de fonds de concours CAPBP – salle associative -
- Questions diverses

Séance ouverte à 21 heures.

1-Approbation du PV du 12 juillet 2018

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

Voix Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

2- Décisions modificatives

- **Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales**

Madame le Maire fait savoir au conseil municipal qu'une décision modificative est nécessaire. En effet, sur le budget primitif 2018, la somme de 5 600.00 € était allouée pour le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources intercommunales et communales). La fiche de notification reçue de la Préfecture indique que le montant réel du FPIC pour

le compte de la commune s'élève à 8 487.00€

Compte tenu de cette différence, il y a lieu d'adopter les virements suivants :

FONCTIONNEMENT:

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
022 – Dépenses imprévues	-2 287 €		
739223 - FPIC	+ 2 287 €		
Total dépenses	0.00 €		

Le Conseil Municipal décide de procéder aux virements comme mentionné ci-dessus

Voix Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

- **Camion communal**

Madame le Maire fait savoir au conseil municipal qu'une décision modificative est nécessaire. Sur le budget primitif 2018, la somme allouée pour l'achat du camion s'élevait à 10 000.00 €. En effet, il était question d'acheter un véhicule d'occasion. Finalement après étude, il a été décidé d'acheter un véhicule neuf, dont le montant d'achat s'élève à 28 680.00 € TTC.

Également l'ancien camion communal va être repris pour la somme de 500.00 € HT.

Afin de prendre en compte tous ces éléments, il y a lieu d'adopter les virements suivants :

INVESTISSEMENT:

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
2151 (21) – 121 Réseaux de voirie	- 10 000.00 €	024 (024) : Produits des cessions d'immobilisations	500.00 €
2182 (21) : Matériel de transport	+ 18 680.00 €	10226 (10) : Taxe d'aménagement	- 500.00 €
2313 (23) – 122 : Constructions	- 5 000.00 €		
2313 (23) – 133 : Constructions	- 3 680.00 €		
Total dépenses	0.00 €	Total recettes	0.00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder aux virements comme mentionné

ci-dessus

Voix Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

- **Budget Multiple rural : Créances admises en non-valeur**

Madame le Maire fait savoir au conseil municipal qu'une décision modificative est nécessaire. En effet, M. Ouakli qui occupait le commerce en 2012 devait à la commune des loyers impayés. Cependant, compte tenu de la clôture pour insuffisance d'actif suivant le jugement du Tribunal de Commerce en date du 04/09/2015, ces créances ont été éteintes. Il convient de procéder à l'admission en non-valeur des créances de M. OUKLI pour un montant de 1 705.14 €

Afin de pouvoir procéder au mandatement, il y a lieu d'adopter les virements suivants :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
615228 (011) : Autres bâtiments	- 1 706.00 €		
6542 (65) : Créances éteintes	+ 1 706.00 €		
Total dépenses	0.00 €		

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder aux virements comme mentionné ci-dessus

Voix Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

3- Adhésion au groupement de commandes de fournitures accessibilité handicap

Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité les bâtiments communaux doit être rendus accessibles. Compte tenu de la mutualisation des services et des besoins similaires en matière de fournitures d'accessibilité, il est proposé de constituer un groupement de commandes permanent entre la Ville de Pau et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et les autres communes membres, dont Bougarber, ou structures associées qui pourraient être intéressées (sous réserve de leur adhésion effective au groupement de commandes) en vue du lancement d'un marché portant sur cet objet. La liste non exhaustive des fournitures et prestations concernées est la suivante :

- fournitures d'accessibilité handicap pour rendre accessibles notamment (les escaliers, les rampes d'accès, les cheminements, la signalétique et divers

équipements)

Pour ce faire, la signature d'une convention est nécessaire. Celle-ci doit définir toutes les missions et les modalités d'organisation du groupement ainsi que désigner le coordonnateur et la Commission d'Appel d'Offres compétente.

Il est donc proposé de désigner, en tant que coordonnateur du groupement, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et comme Commission d'Appel d'Offres compétente, également celle de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (s'il y a lieu).

Le coordonnateur aura pour mission l'organisation de toute la procédure, la signature et la notification des marchés ; l'exécution étant laissée aux collectivités membres du groupement, pour chacune en ce qui la concerne, sous sa responsabilité.

La convention devra également être approuvée par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou conseil d'administration des structures membres du groupement de commandes, avant signature.

Le conseil municipal décide d'approuver l'adhésion de la commune de BOUGARBER au groupement de commandes permanent pour l'acquisition de fournitures d'accessibilité handicap ;

Voix Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

4- Demande de fonds de concours CAPBP – salle associative -

Madame le Maire précise qu'une subvention au titre du fonds de concours peut être demandée auprès de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Elle précise qu'elle souhaiterait prendre rang pour bénéficier de cette possible subvention afin de réaliser les travaux d'aménagement d'une salle associative, multi activités.

Les travaux consistent à réaménager la salle des associations existante pour pouvoir proposer aux administrés un lieu de vie public commun où se dérouleraient diverses activités organisées par les différentes associations de la commune (arts plastiques, jeu de cartes, gym, théâtre....), par la Municipalité ou encore le CCAS. Ce projet permettra également de redynamiser le centre Bourg : apporter une dynamique à la commune à travers le développement du lien intergénérationnel : les activités proposées seront à destination de toutes les générations. Cette salle sera un lieu de rencontre, d'échange et de partage.

Également, cette salle respectera la réglementation pour Personne à Mobilité Réduite et les règles de sécurité.

Le plan de financement pour ledit projet s'établit comme suit :

Dépenses HT	Montant en € HT	Recettes	Montant en € HT
Travaux de rénovation et mise aux normes	56 968.00 €	Communauté d'agglomération (FDC) 30 %	17 090.40 €
		Département 30 %	17 090.40 €
		Autofinancement 40 %	22 787.20 €
Total HT	56 968.00 €	Total	56 968.00 €
TVA	11 393.60 €		
Total TTC	68 361.60 €		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération présentée et autorise Madame le Maire à solliciter le Fonds de Concours (FDC) auprès de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Voix Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

5- Questionsdiverses

Logement du presbytère :

Monsieur CHAVEZ Jacques est le nouveau locataire. Avant son installation, des travaux ont été réalisés par la commune : peinture du séjour et de la cuisine.

Salle paroissiale :

Dès le rétablissement de M.Ladeiro, le toit de la salle paroissiale sera réhabilité courant octobre.

Ecole :

Les élèves durant l'année scolaire 2017-2018 ont étudié les économies d'énergie qui pourraient être mises en œuvre, et ont fait un retour lors d'une journée de présentation aux élus : limiter l'écoulement des robinets aux WC – la commune a posé des bagues afin que le robinet ne soit pas poussé au maximum- , économiser sur l'éclairage des parties communes WC – une étude pour la mise en place de détecteurs de présence a été réalisée mais compte tenu du coût difficilement amortissable , un changement d'ampoules sera fait en mettant des leds -

Permanence des élus :

Le 1^{er} vendredi de chaque mois de 17h à 19h00, les élus tiendront une permanence.

Rencontre avec le responsable de la sécurité de l'agglomération :

Dans le cadre du projet de la création d'une police municipale intercommunale, courant juillet M.MERCIER a rencontré Mme le Maire, Mr MASCARAS pour expliquer le projet.

Fête :

Mailys MAUBOULES rencontrera le comité des Fêtes afin de régler la venue des forains, la mise en place du chapiteau, l'apéritif.

En l'absence d'autres questions, séance levée à 22h15.

Prochaine réunion du Conseil, le jeudi 11 octobre à 20h30.